



MAI 2022

REMAUFENS INFOS

COMMUNE DE REMAUFENS



Place de jeux

Le 10 mars dernier a eu lieu l'installation de la table de ping-pong à la place de jeux, pour le bonheur des petits, mais aussi des grands. Avec l'arrivée des beaux jours, rien de tel qu'un petit tournoi de ping-pong entre amis.

Une boîte contenant des balles et des raquettes est mise à la disposition de tous. Bien entendu, nous remercions chacun des utilisateurs de bien vouloir respecter et ranger le matériel à la fin de la partie afin de laisser la chance aux suivants d'en profiter tout autant.



Nouveauté



Vous l'attendiez!

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous informons qu'il est désormais possible d'utiliser la méthode de paiement TWINT au guichet de l'administration pour tous vos achats: sacs poubelles, carte d'identité, émoluments administratifs...

Vente de drapeaux et verres avec écusson

La Commune de Remaufens propose à la vente des drapeaux et des verres à vin portant l'écusson communal.

Drapeaux à hisser:

Dimension : 120 cm x 120 cm

Prix : CHF 90.00/pièce

Carton de verres à vin:

Dimension : 12 cl ou 21 cl

Prix : CHF 24.00/carton de 6 verres

Vous avez maintenant la possibilité de passer votre commande par courriel à l'adresse suivante: administration@remaufens.ch



Comptes 2021

COMPTES 2021

FONCTIONNEMENT 2021			
		CHARGES	PRODUITS
0	Administration	533 948.40	93 615.05
1	Ordre public	116 360.80	60 672.30
2	Enseignement et formation	1 606 044.33	
3	Culture, Loisirs	107 161.07	7 083.75
4	Santé	580 561.05	1 810.20
5	Affaires sociales	603 841.44	
6	Transports et communications - Routes	254 972.45	
7	Protection - Aménagement environnement	551 887.79	496 198.20
8	Economie	22 171.65	
9	Finances et impôts	295 959.66	5 856 186.15
	Total	4 672 908.64	6 515 565.65
	Bénéfice de l'exercice	1 842 657.01	

	BILAN 2021	ACTIF	PASSIF
	ACTIF		
10.10	Disponibilités	2 666 379.73	
10.11	Débiteurs divers	632 667.47	
10.12	Placements	349 353.15	
10.13	Actifs transitoires	12 459.55	
10.14	Patrimoine administratif	4 823 458.45	
	PASSIF		
10.20	Créanciers divers		474 041.20
10.22	Dettes à moyen et long terme		4 125 000.00
10.24	Provisions		180 000.00
10.25	Passifs transitoires		556 221.80
10.28	Réserves		885 104.95
10.29	Fortune au 31.12.2021		2 263 950.40
		8 484 318.35	8 484 318.35

Le compte des investissements 2021 boucle avec des charges sélevant à CHF 854'989.15 et des produits à hauteur de CHF 147'317.90

Coup de Balai

La Commission d'énergie de la Commune de Remaufens a organisé sa première édition de l'action cantonale de ramassage des déchets, mieux connue sous le nom de « Coup de balai ». Le matin du samedi 26 mars 2022, ce n'est pas moins d'une trentaine d'habitants de la commune, pour la plupart, accompagnés de leurs enfants, qui se sont réunis dans un but, ramasser les déchets et nettoyer en priorité les alentours du bâtiment scolaire, la place de jeux et les places de pic-nic en bordure de forêt.



La quantité importante de déchets (mégots de cigarette, plastique, verres, ferraille, briques, tuiles, sachets pour chiens, emballages, etc.) ramassés en cette matinée, pour cette première édition organisée par la commune, n'a pas surpris que les participants.

Bien que cette action ait été un succès, cela nous rappelle que le changement, c'est à nous de le provoquer, mais aussi, que tout le monde est concerné.

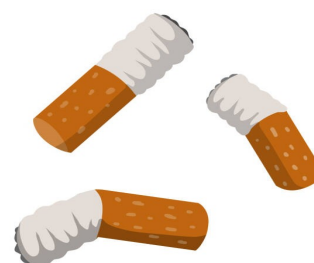


Une partie des déchets récoltés

UN MÉGOT C'EST :

Petit déchet, gros dégâts

- 2 centimètres
- 1 gramme
- 2500 substances toxiques
- 500 litres d'eau pollués
- 12 années pour se dégrader



La commune remercie et félicite toutes les personnes qui ont donné de leur temps et se sont investies dans cette démarche pour la première édition du « Coup de Balai » à Remaufens.



Personnel communal



Sarah Maillard
aide-concierge

Suite à leur départ, nous remercions Mme Anne-Lyse Savoy, aide-concierge et M. Ludovic Guignard, collaborateur technique, et leur souhaitons beaucoup de succès pour l'avenir.

Bienvenue à

Mme Sarah Maillard qui a débuté son activité le 1er janvier 2022

et

M. Sébastien Pitiot qui a débuté son activité le 1er mai 2022



Sébastien Pitiot -
collaborateur technique

HFR Permanence Riaz

La maison de garde reconduite à la Permanence de Riaz

La trentaine de médecins de famille installés en Gruyère effectuent depuis le mois d'octobre 2021 une partie de leur garde sur le site de l'HFR Riaz. De 18h30 à 22h en semaine et de 15h30 à 20h le week-end, ils reçoivent les patients dans la maison de garde, un bureau de consultation sis au sein de la Permanence. Les patients bénéficient ainsi de médecins expérimentés pour les urgences non vitales et n'ont à se rendre que sur un seul site de consultation en dehors des heures d'ouvertures des cabinets médicaux.

Biodiversité pour le climat

Suite aux actions proposées par le Service des forêts et de la nature, dans le cadre du Plan climat cantonal, nous avons décidé d'y participer de plusieurs façons.

Nous avons planté un tilleul à petites feuilles pouvant atteindre jusqu'à 30 mètres de haut, installé un hôtel à insectes ainsi qu'un nichoir pour les chauves-souris, qui ont tous deux été confectionnés par une institution sociale du canton.

Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat

Trop de pesticides sont encore utilisés dans les jardins privés et souvent à mauvais escient. Le Service de l'environnement a lancé une campagne de sensibilisation de la population sous le titre « Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat ». Tolérer les fleurs, les trèfles et les petites mousses ou encore désherber mécaniquement ou à la vapeur permet de préserver sa santé et l'environnement. Se passer de pesticides, c'est possible.

L'usage de pesticides n'est pas sans risque pour l'utilisateur et pour l'environnement. Il est vivement conseillé de s'en passer et d'employer des produits naturels en cas de nécessité. Les personnes qui entendent malgré tout utiliser des pesticides doivent suivre scrupuleusement les notices d'emploi.

A travers sa campagne « Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat », le Service de l'environnement rappelle les 10 commandements à suivre pour un environnement sans pesticides et sans produits chimiques afin de préserver la qualité de l'eau et l'air, conserver un sol sain et favoriser la biodiversité :

LAISSE
LA NATURE
FAIRE
SA LOI

ADMIRE
LE
RÉSULTAT

10 commandements
pour un environnement
sans pesticides et sans
produits chimiques



1 Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits - c'est la loi.

2 Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.

3 Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.

4 Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.

5 Tu nourriras ton potager avec du compost.



6 Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.

7 Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.

8 Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.

9 Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.

10 Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.



Informations supplémentaires
Service de l'environnement SEN,
Imp. de la Colline 4, 1762 Glisviesz,
T +41 26 305 37 60,
www.fr.ch/sen

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Service de l'environnement SEN
Amt für Umwelt AU





Secrétariat communal

Route Villageoise 53
Tél. 021 948 80 84
administration@remaufens.ch

**Fermeture du bureau communal
du lundi 1er août 2022 au
vendredi 5 août 2022, y compris**

Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances ! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet, restons sur les chemins et les sentiers forestiers, évitons de toucher les animaux ou de les déplacer.

De plus, il est impératif de ramasser les déjections des chiens à l'aide des sacs prévus à cet effet y compris dans les zones vertes ou boisées.



Rappels à la population

Sacs poubelles:

Seuls les sacs officiels rouges sont admis pour la collecte des déchets incinérables, toute contravention au règlement relatif à la gestion des déchets est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à CHF 1'000.00.



Déchèterie:

Lors de sa venue, chaque habitant doit se munir de sa carte de déchèterie, des contrôles par pointage seront effectués régulièrement par les employés communaux.

L'accès peut vous être refusé en cas de non-présentation de ladite.



Déchèterie

D'avril à octobre, en dehors des heures d'ouverture ci-dessous, une benne est à disposition devant la déchèterie pour le gazon uniquement.

Nous rappelons que le dépôt de déchets verts (gazon, branchages, déchets de jardin...) en forêt est strictement interdit.

Merci de bien vouloir respecter les instructions données par nos employés ainsi que les règles du tri sélectif.

Horaire d'ouverture appliqué à l'année :

Mercredi de 14 H 00 à 19 H 00

Samedi de 9 H 00 à 12 H 00